

• **Titre de la formation**

## **Formation initiale Charte des bonnes pratiques d'élevage**

### **Réaliser un audit CBPE en élevage bovin lait**

• **Objectifs de la formation**

- Etre capable de réaliser l'audit CBPE – version 2022 hors points Boviwell en élevage bovin lait
- Etre capable d'accompagner l'éleveur dans la mise en œuvre de la démarche dans son exploitation.

**IMPORTANT !** Cette formation n'aborde pas les points d'évaluation du bien-être animal. Elle doit donc être complétée par une formation Boviwell organisée par Idèle. Pour être agréé CBPE, un stagiaire doit suivre les deux sessions de formations : formation initiale CBPE organisée par un maître d'œuvre régional puis la formation Boviwell organisée par Idèle. Le technicien recevra ses identifiants de connexion à la base informatique nationale à l'issue des deux jours de formation.

Il est recommandé que ces deux journées de formation soient complétées par des mises en situation en élevage par la réalisation de deux évaluations réalisées en binôme avec un technicien déjà agréé CBPE V2022.

• **Public visé et prérequis**

Conseiller en élevage bovin lait souhaitant obtenir l'agrément initial CBPE

Prérequis : le conseiller doit avoir une bonne connaissance technique de l'élevage bovin lait.

• **Programme**

- Historique de la démarche
- Tableau de bord
- Mise en œuvre du dispositif au niveau national
- Les grands principes de fonctionnement de la démarche
- Le rôle du technicien
- Présentation de l'outil de saisie des visites et de l'application centrale
- Contenu du cahier des charges – version 2022 hors Boviwell
- Présentation des résultats remis à l'éleveur
- Synchronisation des données

### • ***Critères et modalités d'évaluation***

Les capacités acquises par les stagiaires ainsi que leur satisfaction seront évaluées en fin de formation par la remise d'un questionnaire à choix multiples, Bingo/mots croisés.

### • ***Méthodes pédagogiques***

- Exposés et échanges
- Travail sur ordinateur individuel apporté par le stagiaire

### • ***Coût pédagogique 2024***

220 € H.T. par stagiaire

### • ***Moyens d'encadrement***

Sylvie Paineau, GIE Elevages Bretagne, animatrice régionale CBPE, agréée formatrice CBPE par l'Institut de l'Elevage

### • ***Documents remis ou envoyés par mail aux stagiaires***

- Guide du technicien d'OPAV – Collection résultats Idèle
- Plaquettes techniques
- Copies des visuels présentés

### • ***Modalités de mise en œuvre***

- Durée prévue de l'action de formation par stagiaire = 7 heures
- Date prévue : A définir
- Lieu de réalisation = Rennes
- Nombre de stagiaires prévus = max 8

### • ***Accessibilité***

Pour les personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous consulter.

### • ***Contacts***

Estelle Brayelle : Assistante formation 02.23.48.29.00

[e.brayelle@gie-elevages-bretagne.fr](mailto:e.brayelle@gie-elevages-bretagne.fr)